

Observation n° 6 du 29/03/2023

Bonjour

dans le cadre de l'avis sur le permis de construire nécessaire à la réalisation de 2centrales PV au sol par la SAS Centrale Photovoltaïque de Poitiers-Biard vous trouverez mon avis :

- les inventaires de biodiversités menés indiquent que cet espace est à protéger, en conséquence il me semble plus important de sauvegarder la biodiversité que de créer une nouvelle source de production énergétique
- il est prioritaire si l'on veut exploiter de nouvelles sources de production de le faire sur un espace déjà urbanisé (parking...) et surtout pas sur les quelques prairies / espaces verts qui restent et qui fondent comme neige en montagne

En conséquence je suis CONTRE ce projet et porte un avis défavorable

merci de prendre en compte ma contribution

--

Damien Deletraz